

(A)

(N° 23.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1867.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1868.

*(Voir les Nos 406 et 460 de la Chambre des Représentants, session 1866-1867,
et le N° 7 du Sénat, session 1867-1868.)*

Présents : MM. le Baron GRENIER, f.f. de Président; VERGAUWEN, le Baron VAN CALOEN, FORTAMPS, BISCHOFFSHEIM, le Comte DE MÉRODE-WESTERLOO, MALOU et ZAMAN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Recettes et Dépenses pour ordre de l'exercice 1868 s'élève à la somme de 64,610,000 francs, dépassant de 5,285,000 francs le chiffre du Budget de 1867.

L'examen de ce Projet de Loi n'ayant donné lieu à aucune observation, votre Commission a l'honneur, à l'unanimité, d'en proposer l'adoption au Sénat.

Pour le Président,
Baron GRENIER.

Le Rapporteur,
ZAMAN.